



Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2019

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2019-10-17-25 | Urbanisme - Immeuble sis boulevard industriel
- Mobilisation de subventions - Convention avec l'EPF de Normandie (EPFN)
Sur le rapport de Monsieur Moysé Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 11 octobre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysé, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysé, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézic, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusés :

Madame Pascale Hubart.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M'Builu

Exposé des motifs :

Dans le cadre d'une convention intervenue entre la Région Normandie et l'EPF de Normandie, l'EPFN cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches.

Suite au départ de l'activité d'élagage de l'entreprise Rollin exercée boulevard industriel, l'EPFN a acquis pour le compte de la Ville cet ensemble immobilier, dans la perspective de sa démolition en mobilisant le fonds friches pour réaliser les diagnostics techniques préalables à la démolition ainsi qu'un diagnostic de pollution du site.

Les modalités de l'intervention du fonds friches au montage de cette opération et de son financement sont définies dans le cadre d'une convention associant l'EPFN et la Ville sur la base de la répartition financière suivante :

- Enveloppe maximale allouée : 40 000 € HT (48 000 € TTC)
- Financement de la Région : 25 % du montant HT
- Financement de l'EPFN : 35 % du montant HT
- Financement du solde (40 %) et de la TVA totale (8 000 €) par la Ville

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Qu'il convient de procéder à la démolition des bâtiments vétustes situés sur la parcelle en cause,
- Que la libération et le nettoyage des sols contribueront à la renaturation du site, inclus au PLU de la Commune comme au futur PLUi, en zone naturelle,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De participer, dans le cadre du fonds friches, au montage de l'opération de l'ensemble immobilier sis boulevard industriel conformément aux dispositions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'EPF de Normandie et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Précise que :

- Les dépenses seront inscrites sur le crédit à inscrire à cet effet au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 21/10/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191017-lmc114833-DE-1-1